

Séance du 31 janvier 2019

Dûment convoquée le 24 janvier 2019

En l'an deux mille dix-neuf, le trente et un janvier à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Thierry NARDOU

Présents : Jean-Louis BECHADE, Jacky COULAUD, Dominique FRADON, Jean GERAUD, Jean-Luc LALET, Carine LAVAL, Jean-Marie NARDOU, Thierry NARDOU, Didier VALENTIN,

Excusés : Delphine POINTREAU, Fabrice REVERDEL,

Secrétaire de séance : Didier VALENTIN,

Votes : 9 pour / 0 contre / 0 abstention

N°2019-01-01

OBJET : Projet de de construction d'une halle – Choix des entreprises retenues

Dans le cadre de l'opération de construction d'une halle, la commune a procédé à la mise en concurrence d'entreprises pour la réalisation de ces travaux.

Celle-ci s'est faite en procédure adaptée conformément aux articles 42 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et à l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

Vu la délibération du 8 novembre 2018 (N°2018-05-01) autorisant le maire à lancer la procédure et à signer le marché,

Vu la publication de l'avis d'appel public à la concurrence paru dans le journal Sud-Ouest le mercredi 26 décembre 2018,

Vu la réception des offres en date limite du 18 janvier 2019,

A l'issue de la procédure et sur la base de la proposition du maître d'œuvre Monsieur Bernard CHINOIRS (au vu de l'ACT), la commission d'appel d'offres réuni dans sa séance du 31 janvier 2019 a proposé de retenir les entreprises suivantes :

LOTS	DESIGNATIONS DES LOTS	ENTREPRISES	MONTANT HT BASE
1	VRD/ GROS ŒUVRE	COURSAC BTP	58 000,34€
2	CHARPENTE BOIS	HORIZON BOIS	51 058,00€
3	COUVERTURE METALLIQUE/ RIDEAUX BRISE VENT	DUBOIS TURBAN	37 000,00€
4	ELECTRICITE	EGE	11 024,23€
TOTAL en euros			157 082,23€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le classement des entreprises proposé par le Maître d'œuvre dans le rapport ACT
- **D'ATTRIBUER** les marchés comme indiqué dans le tableau ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les marchés et toutes les autres pièces s'y rattachant (ordres de service, décision de poursuivre, modification de marché, etc...).

N°2019-01-02

OBJET : Projet de maison des assistantes maternelles – lancement de la procédure de choix du maître d'œuvre

Vu le projet par la commune de réaliser une Maison des Assistantes Maternelles,

Vu la délibération du 27 juin 2018 (N°2018-03-06) portant sur la demande d'une étude de l'Agence Technique Départementale pour un projet de Maison des Assistantes Maternelles,

Vu l'étude réalisée par l'Agence Technique Départementale de la Dordogne,

Vu la délibération du 13 décembre 2018 (N°2018-06-01) formalisant les demandes de subventions,

Vu les demandes de subventions de l'Etat et du Département transmises en janvier 2019 pour inscrire le projet dans une programmation 2019,

Monsieur le Maire rappelle que le projet en phase esquisse s'élève à 216 250,00€ HT hors frais d'honoraires.

Pour affiner le montage technique et financier, il y a lieu désormais de lancer la consultation pour le choix d'un maître d'œuvre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

Accepte le projet de maison des assistantes maternelles,

Autorise le Maire à procéder au lancement de la consultation pour le choix du maître d'œuvre,

Autorise le Maire à déposer le permis de construire et toutes les formalités d'urbanisme nécessaires au dossier,

Autorise le Maire à choisir les bureaux d'études nécessaires aux missions SPS et contrôle technique du projet,

Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires au financement du projet, auprès des services de l'Etat, des services du Département de la Dordogne et de la Caisse d'Allocation Familiale, la Mutualité Sociale Agricole,

Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

N°2019-01-03

OBJET : Dédoublement de la classe de CE1 sur la commune d'Eglise Neuve de Vergt – Demandes de financement

Vu l'arrêté de carte scolaire du 1^{er} mars 2018 portant sur l'implantation d'un emploi d'enseignant à compter de la rentrée 2018 au titre de l'accompagnement du niveau CP en éducation prioritaire,

Vu le classement de la commune en réseau d'éducation prioritaire,

Vu le projet de dédoubler les classes de CE1 pour la rentrée 2019/2020,

Considérant que pour accueillir les enfants dans de bonnes conditions et pour favoriser le dispositif de dédoublement des classes des CE1,

Vu le montant estimé des travaux de 20 600,00€ HT,

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de formaliser une demande de financement aux services de l'Etat au titre de la Dotation des Equipements de Territoires Ruraux 2019 et au Département au titre du Contrat de projets communaux pour réaliser les aménagements liés au dédoublement de la classe de CE1.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant les enjeux importants liés à la scolarité et à l'apprentissage, à l'unanimité des membres présents :

VALIDE les demandes de financement au titre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux 2019 et celle du Département de la Dordogne au titre des Contrats de Projets Communaux,

AUTORISE M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires à cette demande.

En l'an deux mille dix-neuf, le trente et un janvier à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Thierry NARDOU

N°2019-01-01	Projet de de construction d'une halle – Choix des entreprises retenues
N°2019-01-02	Projet de maison des assistantes maternelles – lancement de la procédure de choix du maître d'œuvre
N°2019-01-03	Dédoublément de la classe de CE1 sur la commune d'Eglise Neuve de Vergt – Demandes de financement
Jean-Louis BECHADE,	
Jacky COULAUD	
Dominique FRADON	
Jean GERAUD	
Jean Luc LALET	
Carine LAVAL	
Jean Marie NARDOU	
Thierry NARDOU	
Delphine POINTREAU	Excusée
Fabrice REVERDEL	Excusé
Didier VALENTIN	